



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 8 octobre 2015

NOTICE D'INFORMATION – Séjour à Murol.
Séjour RANDONNEES du Dimanche 12 juin au Dimanche 19 juin 2016
Organisé par Mike Cartwright (Tél. 0468872409, 0782737623)
et Claude Bonnet (Tél. 0468803850, 0677468880))

La sortie est ouverte aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2016 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : **20 minimum**

Date : du **Dimanche 12 au Dimanche 19 juin 2016**

Déplacements : **voitures personnelles**

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour de la randonnée avec la possibilité de faire le tourisme : **6 jours de randonnée pédestre, et visites dont l'encadrement sera assuré par 2 animateurs. La région est très jolie et idéale pour la randonnée. Il y aura 2 groupes. La dénivelé pour le groupe facile sera 300 – 500 mètres et un peu plus pour l'autre groupe.**

Départ de Céret le **Dimanche 12 juin 2016 dans la matinée** pour prendre possession du logement dans l'après-midi au Village de Vacances Azurèva,

Retour, **Dimanche 19 juin 2016**, après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Nom et adresse du Village de Vacances :

- Azurèva Route de Jassat, MUROL 63790 (Tel. 0473885858). Le site est calme et confortable, mais étendu, et donc, pas conseillé pour personnes qui ont difficulté pour marcher même les courtes distances.

Distance de Céret : 450 km, dans 400 sur les autoroutes.

Le séjour est réservé en pension complète avec la possibilité d'un pique-nique à midi

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est estimé à **400 €** par personne, en pension complète, en chambre double, et j'estime qu'il y aura un supplément pour une chambre seule de 70 euros.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin compris avec le repas du soir.
- Pique-nique chaque jour pour les membres du groupe qui sortent pour la journée.
- Les draps sont fournis.
- Le linge de toilette est fourni.
- Les pots de convivialité.
- La redevance à la FFRP. (3€/séjour)

- La redevance à la Randonnée Cérétane (5€/séjour)
- Les taxes de séjour
- Les frais de dossier, et Assurance multirisques Azurèva
- Pourboires pour l'équipe Azurèva

Ne sont pas compris :

- Le voyage AR,
- Les déplacements sur place (voitures personnelles).
- Les frais de tourisme (coûts d'entrée des sites).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes.

Pour réserver une place chaque participant doit payer un acompte de 60 € après l'AG de 17 octobre (chèque à l'ordre de La Randonnée Cérétane).

PAIEMENTS

Le solde du séjour sera à régler par chèque avant la fin de février 2016. A la réception de ce deuxième chèque le document contractuel sera distribué aux participants.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de La Randonnée Cérétane, et envoyé à Mike Cartwright, 7 Allée du Mirailles, Céret 66400.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Voyage individuel : voiture personnelle.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Les frais d'annulation dépendent du nombre de jours entre la date d'annulation et la date du commencement du séjour (eg. Entre 59 jours et 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix total, moins de 3 jours avant le début 100 % du prix total).

Cependant, pour le groupe je vais souscrire un contrat Multirisques Azurèva qui couvre les frais d'annulation (sauf une franchise de 30 euros par personne). Le coût de ce contrat est estimé à 12 euros par participant, et j'ai inclus ceci dans le coût du séjour de 400 euros.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée et d'être bien équipé, contre la chaleur, ou la pluie.

Les randonnées sont prévues de 2h minimum de marche. Pendant le séjour Il y aura une réunion chaque soir quand le programme pour le lendemain sera expliqué. Possibilités pour tourisme incluent Vulcania, La Ruche d'Auvergne, Thiers, Clermont-Ferrand et le musée Michelin, et le château de Murol.

Amicalement,

Les Responsables du séjour
Mike Cartwright
Claude Bonnet

Annexe 12bis.

Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme (consultable sur le site : randoceretane@org)